



Septembre 2025

n°112

La revue des
propriétaires privés

Parlons forêts

DOSSIER
LES CERTIFICATIONS
FORESTIÈRES

Île-de-France
Centre-
Val de Loire

Sommaire

- Une réunion pour faire face aux conséquences des orages en Sologne
- Dialogue forêt-société : un travail pilote dans les forêts de Seine-et-Marne
- Visites conseils en Seine-et-Marne
- Les certifications forestières
- Domaines & Forêts (publi-reportage)
- Marché du bois, un équilibre instable qui se prolonge
- Défense de la populiculture en Île de France

La certification : un atout pour les forêts

La société est de plus en plus attentive aux actes de gestion courante entrepris dans les forêts et le propriétaire forestier doit souvent se justifier face aux injonctions de développement durable et de préservation de la biodiversité. Les documents de gestion (PSG, CBPS, RTG) sont déjà une première réponse. La certification forestière offre une garantie supplémentaire : le label PEFC, ou FSC, garantit au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il contribue à la gestion durable des forêts, gestion prenant en compte ses dimensions environnementales, sociétales et économiques.

Un label apporte également des avantages aux propriétaires. Il peut vous permettre d'optimiser la vente de votre bois, puisque de nombreux acquéreurs l'exigent. Il vous rend éligible à certaines subventions et aides. Vous participez à une démarche de filière : seuls les produits issus de forêts certifiées, puis d'une chaîne de fabrication et de commercialisation ininterrompue d'entreprises certifiées, peuvent bénéficier du label attestant du respect des pratiques de gestion forestière durable et d'une chaîne de contrôle du bois.

Laurence de GRESSOT
Présidente de Fransylva
Centre-Val de Loire

Journées techniques nationales 2025 du CNPF Le risque sous toutes ses formes

Organisées tous les 4 ans, les Journées techniques nationales (JTN) du CNPF ont rassemblé les équipes du CNPF, personnels comme élus, au Palais des Congrès d'Arcachon les 2 et 3 octobre derniers. Ces Journées ont été consacrées à une thématique transversale et importante pour l'Établissement : le risque, sous toutes ses formes.

Les risques touchent directement les métiers et les missions du CNPF : les risques forestiers (incendies, tempêtes, parasites...), en passant par les risques numériques, juridiques ou organisationnels. Cette édition visait à élargir la compréhension de ces risques, à partager les expériences de terrain et à réfléchir à des pistes concrètes pour mieux les anticiper et les gérer. Le fruit de ces réflexions fera l'objet de la prochaine édition de Forêt & Innovation (numéro 17).



Parlons forêts Île-de-France Centre-Val de Loire

Publication : CNPF IFC

Centre National de la Propriété Forestière
Île-de-France Centre-Val de Loire
5, rue de la Bourie Rouge - CS 52349
45 023 ORLÉANS Cedex 1
02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr
Site-web : ifc.cnpf.fr.

Directeur de la publication :

Jean-Pierre PIGANIOL

Rédaction :

Xavier JENNER

Mise en page :

Sophie GAVOUEYRE

Impression : Precision Castparts Corp
(PCC)

Dépôt légal : date de parution

Photo de couverture :

Xavier Jenner©CNPF

Avec la participation financière de :

Chambre d'agriculture Île-de-France
Syndicat des forestiers privés d'Île-de-France
Union Régionale des syndicats des forestiers privés du Centre-Val de Loire
Velbois

Avec le soutien de :

La région Centre-Val de Loire
Le FEADER de l'Union Européenne

Abonnement :

Cette revue vous a été adressée sur base d'informations cadastrales. Si vous ne souhaitez plus être destinataire, il vous suffit de l'exprimer auprès du CNPF IFC.



Une réunion pour faire face aux conséquences des orages en Sologne

Suite aux violents orages qui ont frappé le Centre Val-de-Loire le 25 juin, le CNPF a organisé une réunion le 25 août pour accompagner les propriétaires forestiers face aux dégâts.

Plusieurs secteurs ont particulièrement été touchés, comme au centre du Loir-et-Cher aux environs de Fontaines-en-Sologne – Chambord. En réponse à ce phénomène climatique, une réunion a été organisée avec la collaboration de la Mairie de Tour-en-Sologne et avec l'objectif de rassembler les propriétaires forestiers des communes les plus touchées.

Les agents du CNPF-IFC mobilisés

C'est ainsi que les agents du CNPF, Marylou FAURE, Evaëlle BOURDAIS et Antoine LELONG ont accueilli 91 personnes pour échanger sur les conséquences de la tempête, l'intérêt de se regrouper pour entreprendre des exploitations et réfléchir aux suites. Le but était de proposer un accompagnement aux propriétaires et de leur présenter les différentes

aides disponibles sur notre territoire. L'objectif était également de sensibiliser aux risques sanitaires, économiques et sécuritaires importants ainsi que de rappeler le cadre légal autour de ces exploitations et reboisements.

Avec des professionnels forestiers

Lors de cette réunion les professionnels de la filière étaient présents avec notamment des représentants des gestionnaires forestiers professionnels, des experts forestiers, du Département santé des forêts ou encore des coopératives intervenant localement. Ceux-ci ont pu confirmer l'importance de réaliser les exploitations dans des délais raisonnables pour limiter les problèmes sanitaires, de se regrouper, de faire appel à des professionnels et de ne pas se mettre en danger.

Des conseils lors de visites de terrain

Le CNPF se propose de faire le relais pour centraliser les besoins, orienter les propriétaires vers les gestionnaires et se tient à disposition pour effectuer des visites de terrain. Cette action est rendue possible grâce à l'accompagnement financier de la région Centre Val-de-Loire qui s'implique dans la politique forestière locale au travers du CAP Filière Forêt-bois. Face à ces aléas et pour optimiser la gestion forestière en général, les propriétaires ont la possibilité de se regrouper de façon informelle ou de façons plus structurées au travers, entre autres, de groupements forestiers ou d'associations syndicales libres pour mutualiser leurs efforts.

Antoine LELONG
Ingénieur Forestier du CNPF-IFC

Marylou FAURE@CNPF-IFC



Mobilisation importante après la tempête

Vous souhaitez un conseil ? une visite ?

Une visite ? Voir le contact de votre technicien de secteur en dernière page de la revue ou contactez Marylou FAURE, technicienne forestière : marylou.faure@cnpf.fr 06 58 51 22 65.

Dialogue forêt-société : un travail pilote dans les forêts de Seine-et-Marne

Les forestiers ont-ils besoin de concertation, partout, avec les mêmes formes et les mêmes acteurs du territoire, pour engager leurs actions ? Une expérimentation locale permet d'y voir un peu plus clair.

Un besoin de dialogue entre forêts et société civile identifié au niveau national

Les assises nationales de la forêt et du bois avaient mis en évidence en 2022 le besoin d'améliorer l'intégration de la société dans la gestion forestière au plus près des territoires. Un appel à manifestation d'intérêt national avait ainsi été lancé fin 2023 afin d'expérimenter de nouvelles formes de dialogues entre forestiers et société civile sur des territoires pilotes.

L'ONF, le CNPF et d'autres partenaires*, accompagnés par des bureaux d'étude spécialisés, se sont lancés dans l'aventure, avec pour ambition de mieux cerner les besoins et les instances de concertation

utiles dans les forêts du Nord et de l'Est de la Seine-et-Marne.

Une nouvelle boîte à outil

A l'issue de 30 entretiens avec les acteurs du territoire et une série de 5 ateliers au cœur de massifs locaux (Villefermoy, Armainvilliers / Ferrières, Coqueuse, Montgé), sans remettre en cause les initiatives existantes d'instances de concertation (particulièrement en forêt publique), l'analyse a permis de confirmer qu'il n'est pas nécessaire de les instaurer systématiquement. Il est plutôt préférable de construire des espaces d'échanges, de dialogue et d'écoute, permettant de développer un « jardinage relationnel ».

En pratique, pour aider les forestiers, 3 outils spécifiques ont été conçus et testés :

- La **boussole du dialogue** : l'objectif est d'anticiper les crises et de garder l'historique du dialogue. Il s'agit, pour les forestiers de terrain, sur les massifs dont ils s'occupent, de construire une feuille de route des actions à conduire en matière de dialogue forêt-société. Elle doit permettre de réaliser un état de l'existant (sujets, publics concernés, etc.), d'anticiper les tensions qui pourraient se cacher derrière des signaux faibles et surtout de capitaliser sur les expériences passées en gardant une trace de ce qui a été déjà conduit.

- Des **comités des usagers « renouvelés »** : ces instances, déjà en place dans de nombreuses forêts régionales, sont très chronophages, avec une information diffusée de manière très « descendante ». L'objectif recherché serait d'impliquer plus activement les acteurs du territoire, sous forme d'un groupe restreint soudé autour du massif pour en prendre soin ensemble.

- Instance de **gestion de crise** : pour rompre l'isolement ressenti parfois par les forestiers au vu de demandes sociétales auxquelles ils sont confrontés, une instance collégiale a été imaginée. A solliciter ponctuellement (en cas de crise naissante ou installée), elle vise à partager les expériences face à un problème pour le résoudre collectivement, de manière pragmatique et efficace (réunion visioconférence courte, énoncé des faits et du contexte, proposition de plan d'action).

Le travail lancé sur une période courte (18 mois), doit se poursuivre dans les prochains mois entre les partenaires pour renforcer cette boîte à outils et son déploiement auprès des forestiers de terrain.

Gaël LEGROS
Directeur du CNPF-IFC

* Département de Seine-et-Marne, Ile-de-France Nature, Fibois Ile-de-France, Collectivités forestières d'Ile-de-France, Fédération des Chasseurs de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Environnement



Visite conseil en Seine-et-Marne

Témoignage Monsieur Geisweiller, propriétaire forestier à Mons-en-Montois (77)

Monsieur Geisweiller, comment êtes-vous devenu propriétaire forestier ?

Par plaisir et en souvenir de mon enfance passée à parcourir les bois de ma commune. J'ai acquis il y a une dizaine d'années un lot d'environ 1,5 ha de forêt. Puis il y a 3 ans, j'ai bénéficié de l'opération d'aménagement du foncier forestier menée par le conseil départemental (CD77) pour acquérir un nouveau lot de 1,5 ha.

Pourquoi avez-vous contacté Mathis Leroy, technicien forestier au CNPF ?

Après le deuxième achat, j'ai ressenti la nécessité de gérer mes parcelles, soucieux de bien faire. J'ai donc repris contact avec le **conseil départemental** qui m'a orienté vers Mathis Leroy dans le cadre de leur partenariat pour développer la gestion durable des forêts seine-et-marnaises. J'ai ainsi pu bénéficier de ses conseils.

Que vous ont-ils apporté ?

J'ai beaucoup appris sur la biologie des arbres, l'importance du sol et sur la sylviculture. Aujourd'hui, j'ai une vision différente de la gestion traditionnelle en coupe rase afin de produire uniquement du bois de chauffage. Cela contribue à améliorer mon patrimoine forestier pour bien transmettre par la suite.

Comment ce sont traduites concrètement ces visites ?

J'ai contacté dernièrement une scierie et un bûcheron afin de réaliser l'exploitation et la vente d'une vingtaine de grumes de frêne atteintes par la chalarose.

J'ai également, comme projet, la réalisation d'une éclaircie afin de produire du bois de chauffage et d'améliorer la qualité de mes peuplements.

Une conclusion ?

Je conseille à tout propriétaire forestier la visite d'un technicien du CNPF.

Propos recueillis par

Mathis LEROY,
technicien du CNPF-IFC
mathis.leroy@cnpf.fr – 06 62 44 51 27

Lors d'une visite conseil, mesure du pH d'un échantillon du sol effectuée pour la réalisation d'un diagnostic climatique.



Le conseil régional Ile de France à travers son pacte pour l'avenir des forêts franciliennes, mène aussi des actions de partenariat avec le CNPF qui vise à accompagner les propriétaires franciliens dans la gestion durable des forêts, notamment pour les adapter au changement climatique. Ainsi, **Matéo Catherin**, technicien forestier du CNPF, réalise aussi des visites conseils mais sur l'ensemble de l'Ile-de-France. N'hésitez pas à en bénéficier.
Contact : mateo.catherin@cnpf.fr - 06.61.84.81.37

Certification & RDUE

Les principaux systèmes de certification de gestion durable des forêts (PEFC, FSC), en place depuis plus de 25 ans, ont anticipé des exigences désormais requises par la réglementation européenne.

LE RDUE : quezaco ?

Le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE), entré en vigueur le 29 juin 2023, vise à réduire l'entrée et la sortie sur le marché européen de matières premières et de produits dérivés qui sont liés à la déforestation et à la dégradation des forêts. Il couvre une large gamme de produits bois, notamment le bois de sciage, les matériaux à base de bois, le papier et les meubles, et s'applique également au caoutchouc, à l'huile de palme, au soja, au café, au cacao et au bœuf.

En pratique, à compter du 1^{er} janvier 2026, les entreprises devront notamment géolocaliser à la parcelle l'origine du produit et consigner ces renseignements dans une déclaration de diligence raisonnée qui sera enregistrée dans un système d'information européen qui centralisera l'ensemble de ces déclarations.

Des standards de certification forestière qui s'alignent sur la réglementation

De par leurs exigences en matière de gestion forestière durable, mais aussi de traçabilité des produits certifiés, les deux systèmes de certification disposent d'atouts non négligeables pour permettre aux opérateurs forestiers (propriétaires comme entreprises de la filière) de se conformer à cette nouvelle réglementation.

Les deux systèmes affirment tous deux travailler sur l'ajustement de leurs standards, ainsi que sur des documents d'accompagnement, afin que ceux-ci soient plus étroitement alignés avec les nouvelles exigences européennes.

Jean-Pierre PIGANIOL & Gaël LEGROS
Président et directeur du CNPF-IFC

Certification FSC® : pour une gestion forestière responsable, exigeante et ancrée dans les territoires



<https://fr.fsc.org>

Reconnue à l'échelle internationale, la certification FSC s'impose comme un outil rigoureux et structurant pour accompagner les forestiers du territoire dans une gestion forestière écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable.

Une certification fondée sur le dialogue et la concertation

Créée en 1994, FSC® (Forest Stewardship Council®) est une organisation non gouvernementale qui œuvre pour la préservation des forêts. En 2025, la France

compte 16 certificats de gestion forestière, représentant plus de 122 000 ha de forêts certifiées FSC, soit près de 2 500 propriétés forestières, publiques ou privées, intégrées dans cette démarche.

La certification FSC repose sur un cadre international qui inclut des principes et critères appliqués partout dans le monde, des indicateurs précis adaptés aux enjeux des territoires et une gouvernance multipartite et démocratique, impliquant de manière égale les parties prenantes environnementales, sociales et économiques. Un tel équilibre assure des décisions robustes et des règles qui correspondent aux enjeux et réalités de terrain.

Des atouts concrets pour les forestiers

Choisir FSC, c'est se doter d'un cadre exigeant mais structurant pour la gestion forestière : mise en valeur des bonnes pratiques déjà en place, amélioration des pratiques, protection du capital forestier, meilleure organisation interne, outils de dialogue avec les parties prenantes locales, etc. Par ce dialogue avec les acteurs locaux, FSC offre aussi un véritable ancrage territorial. Et c'est également un atout économique : accès à certains marchés, valorisation de ventes de bois certifiés ou encore valorisation des services écosystémiques rendus par les forêts (conservation de la biodiversité, stockage de carbone, etc.).

S'agissant d'une démarche volontaire, le propriétaire reste maître de ses objectifs et choix de gestion dans un cadre FSC déclinable quel que soit le ou les types de sylviculture mis en œuvre dans sa forêt.

Le regroupement des propriétaires, un avantage pour la gestion responsable

La certification de groupe permet à plusieurs propriétaires forestiers (privés et/ou publics) de se regrouper sous un seul certificat FSC géré par un responsable de groupe. Ce mécanisme permet ainsi de :

- Favoriser l'accès à la certification FSC pour les propriétaires de petites forêts, en s'appuyant sur un responsable du groupe qui connaît déjà le fonctionnement de FSC et ses exigences ;
- Mutualiser les coûts de certification entre les différents propriétaires :
 - En mettant en place des cadres d'analyse, des procédures ou des outils de gestion communs ;
 - En facilitant la mise à niveau des pratiques via des formations pilotées par le responsable de groupe ;
 - En réalisant des audits annuels sur la base d'un échantillonnage à l'échelle, ce qui diminue la fréquence des audits pour un propriétaire (par rapport à une certification individuelle).

© FSC France



- Créer une dynamique commune vers une gestion forestière responsable et engagée dans son territoire, avec une émulation de groupe qui aide à la mise en place des pratiques via des réunions d'animation.

Un nouveau référentiel FSC applicable dès septembre 2025

Face aux effets des changements climatiques, à l'évolution des attentes sociétales et aux nouvelles contraintes réglementaires, FSC a révisé son référentiel de gestion forestière. En vigueur depuis le 1^{er} septembre 2025 ce document met l'accent sur :

- L'adaptation aux changements climatiques (diagnostics obligatoires, mélange des essences, etc.) ;
- La conservation de la biodiversité comme clé de voute du fonctionnement et de la santé de l'écosystème (arbres bio, zones en libre évolution, zones à Haute valeur de conservation, etc.)
- L'encadrement des pratiques « intensives » (seuils et conditions de coupes rases, interdiction des pesticides, protection des sols) ;
- Une meilleure accessibilité à la certification pour les forêts non-soumises à PSG et pour les très petites forêts de moins de 4 hectares.

Pour en savoir plus, visitez le site de FSC France :
<https://fr.fsc.org/fr-fr/foret/gestion-responsable>

**EXPLOITATION FORESTIÈRE**

VALORISATION DE VOTRE PATRIMOINE

Conseils et gestion
Estimation & Achat toutes essences
Exploitation & Commercialisation des bois
Reboisement et travaux

12 rue du Petit Hameau - 45110 Châteauneuf-sur-Loire
02.38.58.43.37 - foret@barillet.fr
www.exploitation-forestiere-barillet.fr





PEFC 2025 : 9 évolutions majeures pour les propriétaires forestiers



<https://www.pefc-france.org/>

En avril dernier, PEFC France a officialisé la nouvelle version des standards de gestion forestière durable PEFC. Une évolution dont l'objectif était d'intégrer l'évolution des enjeux climatiques, écologiques et sociétaux autour des forêts françaises, tout en répondant aux nouvelles obligations du règlement européen contre la déforestation (RDUE). Les propriétaires forestiers, exploitants forestiers, gestionnaires forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers disposent désormais d'une période de transition jusqu'au 25 septembre 2026 pour en prendre connaissance et les mettre progressivement en application, avec l'accompagnement de l'organisation PEFC de certification de groupe sur leur territoire.

PEFC Ouest est aux côtés des forestiers du Centre-Val de Loire et en Ile-de-France pour répondre à toutes les questions et les accompagner dans la prise en main des nouveaux standards :

- contact@pefc-ouest.org
- 02 40 40 26 38

Les 9 évolutions clés à retenir :

- 1. Interdiction des désherbants chimiques :** L'usage d'herbicide est désormais proscrit.
- 2. Clarification des zones de sensibilité paysagère :** Elles devront être mieux identifiées pour préserver les paysages forestiers auxquels les citoyens sont particulièrement attachés.
- 3. Réduction des coupes rases :** La taille maximale autorisée est abaissée, avec obligation de diagnostic pour tout dépassement.
- 4. Équilibre forêt-faune :** Les moyens à mettre en œuvre pour restaurer un équilibre durable, en lien avec les acteurs cynégétiques, ont été précisés.
- 5. Introduction de la notion et encadrement de la transformation des forêts :** Tout changement significatif d'essences ou de vocation forestière est encadré et justifié.

6. Introduction des zones à haute valeur écologique : Ces espaces doivent être identifiés, protégés et intégrés à la gestion forestière.

7. Diversification des essences : Renforcée pour favoriser la résilience face au changement climatique et aux risques sanitaires.

8. Conservation d'arbres morts et vieux arbres : Le nombre à conserver augmente, pour soutenir les habitats d'espèces dépendantes de ces éléments.

9. Extension aux espaces agroforestiers : Les engagements PEFC s'appliquent également aux parcelles mêlant arbres et activités agricoles.

Pour en savoir plus, visitez le site de PEFC France : www.pefc-france.org



Afin de faciliter leur mise en œuvre, PEFC France met à la disposition de tous :

- un Guide de mise en œuvre « Gestion forestière durable » sous la référence PEFC/FR GD 3003-1 : 2025 ;
- une brochure synthétique présentant les principales évolutions : « Tout savoir sur les évolutions principales des exigences PEFC » ;
- Le site internet « En forêt certifiée PEFC » présentant l'ensemble des exigences de gestion durable PEFC.

Domaines & Forêts

Rencontre avec Benjamin Zimmer et Olivier Dauphin



Benjamin Zimmer

Pousser la porte de *Domaines & Forêts*, c'est entrer dans un univers à part. Ici, on parle de forêts vivantes, de patrimoine, de transmission. On parle aussi d'écoute, de valeurs durables et d'engagement.

Depuis plusieurs années, Benjamin Zimmer et Olivier Dauphin accompagnent particuliers, familles, investisseurs ou fondations dans l'achat, la vente et la valorisation de forêts partout en France. Leur approche repose sur trois piliers : rigueur technique, passion du vivant, et accompagnement sur mesure.

« On ne vend pas une forêt comme un simple terrain », explique Benjamin Zimmer. « C'est un écosystème, une mémoire familiale, un équilibre à préserver. Chaque projet est unique. »

Beaucoup de vendeurs sont des héritiers, parfois peu informés, souvent mal conseillés. L'agence a ainsi permis à plusieurs d'entre eux d'éviter de vendre à des prix très en dessous de la valeur réelle de leur bien. « Face à des acheteurs peu scrupuleux ou à un marché méconnu, on peut perdre un patrimoine précieux sans même le savoir. »

Chaque forêt est donc analysée dans le détail : essences, sols, accès, gestion, fiscalité... Mais aussi selon ce qui ne figure pas sur une carte : cohérence du site, potentiel de valorisation, harmonie du lieu. Dans un contexte écologique et économique incertain, la forêt attire de plus en plus. Elle offre à la fois diversification patrimoniale, stabilité, et impact positif. « Mais pour investir intelligemment, il faut comprendre les cycles, les règles, le terrain », rappelle Olivier Dauphin. « Ce savoir ne s'improvise pas. Il se partage dans le dialogue. »

Chez *Domaines & Forêts*, le conseil va bien au-delà de la transaction. L'agence accompagne ses clients à chaque étape, de la réflexion

initiale jusqu'aux démarches réglementaires, dans une logique de long terme. Certaines ventes se concrétisent en quelques mois, d'autres naissent d'une simple question... et débouchent sur une stratégie de transmission ou de gestion durable. Le marché, souvent discret, échappe aux plateformes classiques. « Les forêts de qualité ne s'affichent pas toujours en ligne », confie Benjamin Zimmer. Grâce à un réseau solide, l'agence peut proposer des biens en avant-première à des acquéreurs identifiés et engagés.

« Notre métier ne consiste pas à vendre vite », conclut Olivier Dauphin. « Ce qui compte, c'est de faire les choses bien, avec clarté, loyauté et exigence. »

Olivier Dauphin



DOMAINES
& FORÊTS

Vous vendez ou recherchez
votre **DOMAINE**
ou votre **FORÊT**

Contactez-nous

02 54 07 78 61

contact@domaines-forets.fr - www.domaines-forets.fr



Un équilibre instable qui se prolonge

La tendance de fin 2024 s'est poursuivie en ce début d'année : tensions sur les prix des bois liées à l'engorgement des bois en forêt du fait d'une météo pluvieuse, malgré un contexte de crise du bâtiment (surtout dans le neuf, la rénovation constituant un relai de croissance partiel), dans lequel la construction de bois grignote des parts de marché

Côté Chêne

Globalement le marché du chêne continue de ralentir au 1^{er} semestre 2025, mais de manière très différenciée selon les segments de marché. Le marché de la tonnellerie est fortement impacté : le marché du vin est en crise (stocks de vins importants, consommations baissières), celui des spiritueux affecté par les politiques économiques américaines (droits de douanes). On peut craindre à terme des situations difficiles dans ce secteur, et donc une baisse de la valorisation des plus beaux bois.

Autre marché qui continue de souffrir, celui du parquet dont l'horizon reste sombre, les clients se tournant vers des produits et matières moins couteux. Le marché de la traverse (notamment paysagère) est quant à lui reparti à la hausse avec une demande des acteurs de l'aménagement paysager (le printemps moins humide s'est plus prêté aux projets d'aménagements extérieurs). Le marché du grand export est peu actif.

Néanmoins, malgré ces signaux plutôt négatifs, les prix d'achats aux propriétaires, constatés localement lors des ventes de ce printemps, affichent globalement une stabilité par rapport à ceux de l'automne 2024.

Côté résineux

La progression de la place du bois dans la construction compense le fort retrait du marché de la construction, permettant aux scieries de valoriser leurs productions. Le prix des bois des résineux blancs (sapin, épicéa) et du Douglas suit une tendance haussière, celui des pins restent stables et corrects avec des acheteurs dynamiques.

Côté populiculture

Le marché du peuplier reste sur un équilibre métastable, très dépendant des conditions météorologiques ; les lots de bonne qualité et facilement accessibles trouvent preneurs à de bons prix.

Autres débouchés

Sur le segment des **bois d'industrie**, la demande est présente pour les panneaux, notamment OSB en Centre-Val de Loire. Le marché de la **pâte à papier** continue à reprendre des couleurs.

Côté **bois-énergie**, la croissance se poursuit en 2025 avec une demande de plaquettes forestières pour les chaufferies industrielles en pleine expansion. Néanmoins, restent des incertitudes sur la politique énergétique (Programmation Pluriannuelle de l'Energie maintes fois repoussée, fond chaleur de l'ADEME insuffisant). Pour le **bois de chauffage** à destination des particuliers, le niveau d'activité est plutôt bon.

N'oubliez pas : afin de vous éclairer au mieux sur la valeur réelle de vos bois, rapprochez-vous d'un professionnel avisé avant de les mettre en marché !

Gaël LEGROS,

Directeur du CNPF-IFC

D'après une consultation des gestionnaires, experts forestiers et coopératives de nos régions.



Achat Bois sur Pieds
Commercialisation des Bois
Abattage – Débardage – Transports
Estimation et marquage

EXPLOITATION FORESTIERE

VELBOIS

Route de Cerdon – 45600 SULLY SUR LOIRE
02 38 37 35 55 – velbois@swisskrono.com



PEFC
10-31-31
Promouvoir la
gestion durable de
la forêt
pefc-france.org

Défense de la populiculture en Île de France

L'association « Populiculteurs d'Île de France » vise à répondre aux besoins de proximité.

Les besoins d'assistance sont aigus pour les populiculteurs.

Une peupleraie, de sa plantation à son exploitation, vit autour de 20 ans, durée permettant aux propriétaires d'enregistrer les dépenses qu'ils ont engagées et de les comparer au montant de la vente. Ce résultat les guide pour décider soit de ne pas replanter, soit de replanter en apportant des améliorations.

Cette attitude, basée sur l'économie et les avantages environnementaux, est rejetée par les visiteurs des *belles forêts de chêne*, qu'ils considèrent issues d'une nature originelle. Dans ce rejet, les qualités environnementales exceptionnelles du peuplier sont oubliées.

Pour les populiculteurs, le choix des conseillers, des entrepreneurs de travaux forestiers et des exploitants revêt une plus grande importance du fait du cycle court de leurs plantations. L'association *Populiculteurs d'Île de France* a été créée pour aider les propriétaires à faire en commun les bons choix. Pour l'instant, la plupart des adhérents ont leurs peupleraies en Seine et Marne. Les **45 adhérents** de l'association se connaissent,

ce qui leur permet d'échanger sur leurs expériences sylvicoles et sur leurs relations avec les intervenants extérieurs.

Ils sont suffisamment nombreux pour intéresser les organismes forestiers. L'objectif de l'association est de comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés individuellement les adhérents, puis les regrouper par type de difficulté pour que puissent leur être présentées les pistes proposées par le CNPF, Fransylva et Fransylva Services. Cette méthode devrait permettre aux propriétaires de définir un parcours détaillé pour résoudre leurs difficultés.

Populiculteurs d'Île de France et dialogue environnemental

Un sujet est apparu après la création de l'association : la défense de la populiculture dans le projet de mise en gabarit de la Seine en amont de Paris pour la navigation de péniches internationales. Ce projet perturbera la faune et la flore et des compensations environnementales sont prévues. Lesquelles ? Le cahier des charges demande, comme mesure environnementale, le remplacement



Élagage par Marc Béatrix

de peupleraies par des prairies humides. Une négociation a commencé il y a près de deux ans pour proposer d'autres mesures que celle proposée. L'association a un rôle de **coordinateur** dans cette négociation qui rassemble des entités sylvicoles et popuicoles nationales : CNPF, Conseil National du Peuplier (CNP), Fransylva.

L'objectif commun est de permettre des échanges entre scientifiques forestiers et les auteurs environnementalistes promoteurs de la mesure environnementale contestée. En l'état des négociations, cet objectif semble atteignable.

Marc BÉATRIX

Président de Populiculteurs d'Île-de-France
beatrice.marc@orange.fr

Abonnez-vous à **Parlons forêts**

Aidez *Parlons forêts*, souscrivez un abonnement de soutien : 40 € pour 2 ans, soit 5 €/n°.

Retournez ce coupon au CNPF IFC, 5 rue de la Bourie Rouge - CS 52349 - 45023 Orléans Cedex 1 accompagné d'un chèque de 40 € à l'ordre de l'agent comptable du CNPF.

Nom Prénom

Adresse

☐ Souscrit un abonnement de soutien à la revue *Parlons forêts* pour 2 ans (8 numéros) à 40 €

Date : / / 2025

Recevoir une facture : ☐ Oui / ☐ Non

Vos contacts

Équipe technique CNPF IFC

CNPF - Île de France et Centre-Val de Loire :

02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr

Île de France : Xavier JENNER

01 39 55 25 02

Cher : David HOUMEAU

07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr

Eure-et-Loir : Clément GREBONVAL

06 14 52 88 38 - clement.grebonval@cnpf.fr

Indre : Bruno JACQUET

06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr

Indre-et-Loire : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr

Sologne sud et Loir-et-Cher est :

Clément DESCHAMPS

06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr

Sologne Cher & Loir-et-Cher :

Joseph GAINCHE

06 11 25 85 78 - joseph.gainche@cnpf.fr

Loir-et-Cher nord et Sologne ouest :

Evaëlle BOURDAIS

06 14 52 88 40 - evaelle.bourdais@cnpf.fr

Loiret nord : Thomas VARQUET

06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr

Loiret sud : Constant GAUBERT

06 18 58 40 50 - constant.gaubert@cnpf.fr

Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :

Virginie le MESLE

06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr

Seine-et-Marne : Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr

Formation à la Gestion Forestière (FOGEFOR) :

Jérôme ROSA

06 14 52 88 65 - fogeforducentre@cnpf.fr

Groupes de progrès

CETEF du Berry : Adrien DURIAUX

06 88 57 14 06

GVF d'Eure et Loir : Clément GREBONVAL

06 14 52 88 38

CETEF Perche et Beauce : Pierrick COCHERY

01 34 83 19 44

CETEF de l'Indre : Florentin MADROLLES

02 54 61 61 45

CETEF de Touraine : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52

GDF du Loir-et-Cher :

gdf41.association@gmail.com

GEDEF Loiret-Sologne : 06 43 66 06 55

Peuplier Centre-Val de Loire : Franck MASSÉ

02 47 48 37 90

Chambre d'agriculture Île-de-France :

François QUAGNEAUX

01 39 23 42 43

GDF d'Île-de-France : Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92

Association des Populiculteurs

d'Île-de-France (APIF) : 06 77 21 42 97

Syndicats des forestiers privés

Cher : 02 48 70 45 60

Eure-et-Loir : 02 37 24 46 87

Indre : 02 54 61 61 45

Indre-et-Loire : 02 47 38 53 73

Loir-et-Cher : 07 57 40 72 95

Loiret : 07 61 18 23 31

Île-de-France : 01 47 20 36 32

Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre ?

Date	Lieu	Thème de la réunion
Jeudi 16 octobre	Région (intertechnique)	Le renouvellement du chêne sous toutes ses formes ! Itinéraires adaptatifs face au changement climatique
Vendredi 17 octobre	Seine-et-Marne	Diagnostics des parcelles forestières (foncier, peuplement, accès...) et estimations financières correspondantes
Vendredi 17 octobre	Yvelines	Exercez-vous au marquage d'une coupe ! (travaux pratiques en petits groupes)
Vendredi 21 novembre	Cher	Commercialisation des bois, de la forêt au produit fini (analyse de cas concrets)
Vendredi 28 novembre	Loir-et-Cher	Amélioration des peuplements forestiers résineux, feuillus, mixtes

Réunions gratuites, inscription obligatoire.

Programme complet & invitations
aux réunions disponibles sur ifc.cnpf.fr



Vos réunions
forestières



Je me forme
pour mes bois

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe investit dans les zones rurales.



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain